



11/09/12

Compte-rendu Groupe plénier  
Sécurité, Santé, Prévention  
Mardi 11 Septembre 2012

Présents : D. ANDRE (Centaure) - P. BABOULET (CRAMIF) – S. CHARLES (Centaure)  
C. COCHEPIN (CSTP 77) – F. GOUYON (CG 77) – A. GRAZIANI (CSTP77)  
P. HERITIER (CSTP 77) – C. JAROSZ (FNTP) - A. LAVAURE (DIRECCTE)  
C. LE GALL (CSTP 77) – D. LECUYER (CSTP 77) - C. LESOUF (FNTP)  
D. PARIS (CPO) - M. THOMASSON (OPPBTP) - JF. VERGELIN (CG77)

Excusés : P. AVRIL (DDT) – D. BAUCHEREL (CG77) – L. BECASSE (CDG77) –  
G. CASTELLO (EPA Sénart) - C. CHAUVEL (CG77) – D. DUMAS (ERDF GrDF) –  
F. GUYOT (CDG77) – JY. HINARD (EPA Sénart) – T. HUMBERT (CSTP77) –  
V. MARCO POU (EPA Sénart) – JL. MERCIER (OPPBTP) – P. RENAUD (BeFlower)  
S. SAUSSIER (CG77) - JM. SEGUIN (CSTP77) – JC. SIMON (UMSM) –  
G. USSEGLIO-VIRETTA (UMSM)

## **VALIDATION DE LA CAMPAGNE « LABEL BONNE CONDUITE »**

### ➤ **Choix des visuels des autocollants**

La commission passe longuement en revue les propositions du graphiste afin d'arrêter un choix. Ariane demande à Claude BOUR d'élaborer le visuel définitif en le déclinant sous 2 versions :

- Une version à utiliser par les **entreprises avec le texte « Travaux Publics 77 »**
- Une version à utiliser par les **collectivités locales et territoriales sans texte** dans le bandeau circulaire ou la mention « la collectivité s'engage »

### ➤ **Utilisation / facturation des autocollants**

Le groupe estime nécessaire de prévoir une **diffusion gratuite de l'autocollant le jour du lancement** de la campagne, les approvisionnements supplémentaires revenant à la charge de l'entreprise ou de la commune.

Le nombre à faire reproduire et à diffuser gratuitement sera défini en fonction des coûts de reprographie.

Ariane interroge la Fédération du BTP 77 pour connaître leur fournisseur, les quantités diffusées et les prix.

La facturation ultérieure pourrait être organisée comme suit :

- Gratuité (c'est-à-dire coût assumé par Ensemble 77) pour les communes, en deçà d'un seuil à confirmer, seuil qui ne rendrait pas cohérente une facturation (par exemple communes jusqu'à 3500 habitants pour lesquelles on peut estimer le nombre de véhicules concernés  $\leq 10$ )
- Commande directe chez l'imprimeur (détenteur de la charte graphique et engagé sur un prix négocié par Ensemble 77) ou chez un imprimeur au choix à partir de la charte graphique téléchargeable sur le site Ensemble 77 pour les communes de plus de 3500 habitants (77 communes)
- Facturation couplée avec les cotisations pour les entreprises adhérentes à la CSTP 77.

### ➤ **Charte « Bonne conduite »**

Afin de rendre opérationnelle la campagne, le groupe décide de la création d'une **charte d'engagement individuelle** à partir de la convention de partenariat sur la prévention du risque routier que signeront un maximum d'entreprises et de collectivités le 1<sup>er</sup> février lors du lancement de la campagne en clôture des 3èmes journées départementales

➔ **un groupe de travail se réunira le 2 octobre prochain pour rédiger un projet (P. BABOULET – F. GOUYON – A. GRAZIANI)**

Frédéric GOUYON doute de la possibilité pour le CG 77 de pouvoir utiliser la campagne Ensemble 77 pour ses véhicules, la communication du CG 77 étant très cadrée.

La commission qui comprend cette position et estime que seul le résultat prévaut, propose au CG 77 de se saisir du concept et de le décliner au travers de sa propre communication.

→ Vérifier la possibilité pour le CG 77 de signer une charte d'engagement individuelle le 1<sup>er</sup> février

## **NOUVELLE REGLEMENTATION DT DICT**

### ➤ **Application de la nouvelle réglementation**

Le constat actuel est assez négatif. La nouvelle réglementation engendre davantage de contraintes pour les entreprises avec toutefois moins de réponses des exploitants.

Il semble utile de poursuivre les réunions d'information tant pour les entreprises que pour les collectivités.

### ➤ **Mise en ligne de questions / réponses sur le site Ensemble 77**

La CSTP 77 recueille, au titre d'Ensemble 77, les questions des différents acteurs (collectivités, maîtres d'œuvre, exploitants), les transmet à l'Observatoire Régional DT DICT puis met en ligne les réponses sur le site internet.

### ➤ **Mise en place de réunions d'information**

Une réunion spécifique pour les EPA et syndicats d'électrification se tiendra le 21 novembre prochain à la CSTP 77 afin de traiter de points qui nécessitent discussion.

Des réunions d'information délocalisées pourraient être mises en place à destination des collectivités locales et territoriales.

Cette proposition est retenue mais il semble toutefois nécessaire d'attendre que certains éléments de la loi soient précisés avant de les organiser.

*Remarque : ces réunions seront l'occasion de diffusion des fiches sécurité élaborées par la commission.*

## **AMIANTE**

### ➤ **Repérage des réseaux amiantés**

Il faudra lier l'information sur la réglementation DT DICT à celle sur la détection et l'élimination des réseaux amiantés et leur traçabilité.

L'obligation de repérage systématique de l'amiante hors des bâtiments (y compris dans les enrobés) va être imposée par la loi. Le maître d'ouvrage est tenu d'informer les entreprises sur les risques éventuels.

Il n'y a toutefois pas de coordination entre ces 2 obligations. Il va falloir trouver comment les associer !

### ➤ **Formation amiante**

A ce jour :

- La formation amiante est identique pour les entreprises de bâtiment et de travaux publics, imposant aux entreprises de TP des contenus et donc des durées de formation qui ne les concernent pas
- Tous les centres de formation ne sont pas pourvus de formateurs agréés voire de sites de formation agréés

Christian LESOUÉF informe la commission d'un travail mené par le groupe de travail canaliseurs de la FNTP afin de bâtir un référentiel de formation spécifique TP (avec un tronc commun à tous les métiers TP).

Ce référentiel est dans l'attente de l'homologation de Certibat qui exige par ailleurs une formation TP contenant les 3 activités : retrait, revêtement et terrassement.

Restera à traiter ensuite l'homologation de centres de formation qui nécessitent des équipements lourds. A quelle échéance seront-ils prêts ?

## **ACTUALITE REGLEMENTAIRE**

- Christian LESOUEF rappelle à la commission
- l'obligation, depuis le 1er juillet 2012, de la nomination d'une ou d'un représentant Sécurité dans chaque entreprise (pas d'obligation de formation)  
Se reporter à la fiche OPPBTP sur ce point
  - l'attention des pouvoirs publics sur la pollution par les fumées de diesel et la silice avec la création des plans de protection de l'atmosphère
  - l'extension à la santé publique qui est un vrai problème pour la profession.  
Pourtant les matériels sont de plus en plus performants et les produits de moins en moins polluants.

## **ENQUETE NATIONALE HEURTS VEHICULE - PIETONS**

Catherine JAROSZ, chargée de mission « matériels » à la FNTF, présente à la commission le travail mené pour lutter contre les accidents liés à l'utilisation des véhicules :

- par certaines régions dans la recherches d'actions ; exemple Rhône Alpes qui travaille sur l'accessibilité des engins
- grâce à des liens avec les constructeurs, la DGT, l'INRS pour traiter des problèmes rencontrés avec les engins
- par des actions auprès des constructeurs pour faire évoluer la prise en compte de la pénibilité.

Elle présente donc l'enquête élaborée par la FNTF sur les heurts véhicules / piétons et demande à la commission de bien vouloir la soumettre aux entreprises adhérentes à la CSTP 77.

## **ORGANISATION DES 3<sup>EMES</sup> JOURNEES DEPARTEMENTALES**

Le sujet est reporté à la prochaine faute de temps pour le traiter.

- Frédéric GOUYON remet à Ariane le règlement intérieur hygiène et sécurité dans lequel figure les attentes en matière de prévention du risque routier ainsi que le règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service.

Prochaine réunion :

**Mercredi 14 Novembre 2012 à 14 h 30**  
dans les locaux de la CSTP 77